

Nombre de membres	
En exercice :	19
Présents :	14
Procuration :	04
Absents :	01
Votants :	18
Date convocation :	
Le 18/09/2025	

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre septembre à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de LA LANDE DE FRONSAC, se sont réunis dans la salle du conseil municipal, sur convocation qui leur a été adressée par le maire le dix-huit septembre deux mil vingt-cinq, conformément aux articles L2121.10 et L2122.15 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : Monsieur Jean GALAND, Madame Ghyslaine ARNAUD, Monsieur Daniel BEUTIS, Monsieur Frédéric BLANC, Monsieur DARTIGUELONGUE Stéphane, Monsieur Jean-Christophe DEPRET, Monsieur Patrick HOUSSAT, Monsieur Jean-Pascal GASTÉUIL, Monsieur Jean-Christian FAVRE, Monsieur Thierry MARTIN, Madame Karine MENIER, Madame Nathalie RICHARD, Madame Clarisse VACHER, Madame Véronique SOUPRE.

Étaient représentés : Monsieur Mathieu MARTIN donne pouvoir à Monsieur Stéphane DARTIGUELONGUE, Monsieur Christian MIDEJEAN donne pouvoir à Monsieur Jean GALAND, Monsieur Frédéric PALMISANO donne pouvoir à Monsieur Patrick HOUSSAT, Madame Christelle DEYRES donne pouvoir à Monsieur Daniel BEUTIS

Étaient absents : Madame Laurine JANICOT

Secrétaire de Séance : Madame Clarisse VACHER

1. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Maire ouvre la séance et après avoir fait l'appel désigne comme secrétaire de séance **Madame Clarisse VACHER.**

2. Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 18 juin 2025 (délibération)

Le procès-verbal du conseil municipal du 18 juin 2025 est soumis au vote.

Il est adopté avec 2 abstentions.

Pour : 16 Contre : Abstention : 2

3. Projet Pédagogique Accueil Périscolaire 2025-2026 (délibération)

Monsieur le Maire donne la parole à Lindsay GARBUIO, responsable du périscolaire, afin de présenter le projet réalisé en collaboration avec son équipe.

Le projet s'appuie sur les objectifs éducatifs de citoyenneté, laïcité, ouverture sur le monde, valorisation de l'enfant, place des parents et éco-responsabilité.

Bilan de l'année 2024-2025

Le tri des déchets est bien respecté à la cantine mais moins sur les accueils du matin et du soir.

Un "coin de repli" en maternelle, jugé important, a disparu et doit être réintégré.

Orientations pour 2025-2026

Sensibilisation à la protection de l'environnement Mise en place de jeux sur le tri, d'activités de récupération et de sensibilisation auprès des familles.

Développement de la solidarité Création d'un "banc de l'amitié" à la demande des enfants, mise à disposition d'une "valise solidaire" (casques anti-bruit, balles anti-stress), et organisation de temps partagés entre maternelles et élémentaires.

Nouveau partenariat

Une collaboration est en cours avec l'association "les bouchons d'amour" pour collecter des bouchons, dont les fonds financeront du matériel pour les personnes en situation de handicap.

Communication

Un groupe Facebook dédié à l'accueil périscolaire a été créé sur la page de la mairie pour informer des projets. Les informations formelles continueront d'être envoyées par mail via le portail BL Enfance.

Le projet pédagogique est adopté à l'unanimité.

Pour : 18

Contre :

Abstention :

4. Contrat groupe assurances statutaires (délibération)

Monsieur GASTEUIL explique que le centre de gestion a mené un marché public pour un contrat d'assurance groupe, attribué à Groupama Centre Atlantique et Diot Siaci.

Pour rester dans l'enveloppe financière actuelle, il est proposé de passer d'un remboursement à 100% à un remboursement à 90%.

Détails de la proposition à 90%

- **Décès** Taux de 0,20%.
- **Accident du travail** Franchise de 15 jours, taux de 2,35%.
- **Frais médicaux** Taux de 0,60%.
- **Longue maladie** Pas de franchise, taux de 1,93%.
- **Maternité** Pas de franchise, taux de 0,48%.
- **Maladie ordinaire** Franchise de 30 jours (inchangée), taux de 2,71%.

La proposition est adoptée avec 2 abstentions.

Pour : 16

Contre :

Abstention : 2

5. Régularisation rétrocession ZAC de l'Illet à la CDC du Fronsadais (délibération)

Monsieur DEPRET explique qu'il s'agit d'une régularisation administrative demandée par la trésorerie concernant un transfert de parcelles effectué en 2003.

La délibération vise à céder formellement 26 parcelles de la ZAC de l'Illet à la Communauté de Communes (CDC) du Fronsadais.

Cette opération est un jeu d'écriture comptable qui ne modifie pas les compétences de la commune sur la zone.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Pour : 18 Contre : Abstention :

6. Adoption du procès-verbal de mise à disposition des voiries d'intérêt communautaire avec rajout de 5 lotissements (délibération)

Monsieur DEPRET indique que la commune doit mettre à jour la liste des voiries communales reconnues par la Communauté de Communes car la dotation financière versée par la Communauté de Communes dépend du kilométrage total.

Il est proposé d'ajouter plusieurs voiries à la liste existante :

- Les Jacquets : 104 mètres de long, 6 mètres de large.
- Rue Georges Brassens : 430 mètres de long, 5,2 mètres de large.
- Rue George Sand : 130 mètres de long, 5,2 mètres de large.
- Les Fontenelles : 550 mètres de long, 3 mètres de large.

Cet ajout porterait la longueur totale des voiries reconnues de 21,040 km à 22,254 km, ce qui devrait augmenter la dotation de la Communauté de Communes.

Le conseil a voté pour transférer l'intégralité de la compétence voirie à la CDC, incluant la création, l'aménagement et l'entretien.

Il a été précisé que ce transfert concerne 4 voiries supplémentaires.

Un débat a eu lieu sur le principe de transférer la compétence dans sa totalité, investissement et entretien compris, ce qui a fait l'objet d'un accord.

En fin de séance, une clause contradictoire dans le document officiel, excluant le rebouchage des nids-de-poule de la compétence de la Communauté de Communes a été identifiée.

Une nouvelle délibération a été immédiatement tenue pour réaffirmer que la totalité de l'entretien est bien transférée à la Communauté de Communes et pour acter la suppression de cette clause du document.

Pour : 18 Contre : Abstention :

7. Représentation des communes au conseil communautaire 2026-2032 (délibération)

Monsieur le Maire informe que suite à l'évolution démographique, la commune de Saint Genès de Fronsac obtient un délégué communautaire supplémentaire.

Le conseil vote pour valider cette attribution, qui est de toute façon devenue effective de droit au plus tard le 31 août 2025.

Pour : 18 Contre : Abstention :

8. Modification statutaire du SDEEG (délibération)

Monsieur DEPRET informe qu'une modification statutaire du SDEEG a été approuvée pour résoudre les problèmes récurrents de quorum lors de ses conseils.

La modification vise à rationaliser le nombre de délégués en ne comptant que ceux des communes ayant effectivement transféré des compétences au SDEEG.

Cette mesure fait suite à une demande de la Cour Régionale des Comptes pour régulariser la situation.

Pour : 18 Contre : Abstention :

9. Tarifs communaux (buvette extérieure, cautions clés, four salle Obispo)

Monsieur le Maire propose de nouveaux tarifs de location pour la buvette extérieure (sous les arcades).

- Le tarif est de 50€ pour les habitants de la commune et de 100€ pour les personnes extérieures.
- La caution pour les clés reste fixée à 50€.

Il a été clarifié que le four de la salle, acheté par l'Amicale des élus, est exclusivement réservé à l'usage des associations et ne peut être loué par des particuliers. Les associations doivent en faire la demande lors de la réservation de la salle.

Pour : 18 Contre : Abstention :

10. Questions diverses

• Projets pour la plaine des sports

Monsieur DARTIGUELONGUE informe que l'achat de nouveaux jeux de la part de l'Amicale des élus (balançoire, balancelle) est en cours de réflexion. Le choix des produits est en attente pour disposer de plus d'options. Monsieur BLANC s'y oppose en raison de la période électorale.

- Monsieur DEPRET indique que le matériel pour la clôture de la plaine des sports a été livré. Les services techniques commenceront l'installation après avoir terminé la signalisation horizontale. La CDC réalisera sa partie de la clôture fin octobre. De plus, le déplacement des agrès existants est envisagé pour créer une zone d'ombre.

• Remplacement de la chaudière de l'école

La chaudière actuelle est jugée "hors d'âge" et non-conforme au futur "décret tertiaire" qui imposera un système de chauffage piloté d'ici 2027 pour les installations de plus de 90 kilos. L'opportunité de la remplacer par un système de climatisation réversible (chaud/froid) est étudiée, notamment pour lutter contre les pics de chaleur en été. La faisabilité et l'emplacement de l'installation d'un système de climatisation réversible doivent tout de même être étudiés, en tenant compte des contraintes liées au secteur ABF (Architecte des Bâtiments de France).

Travaux réalisés ou en cours

Le massif du totem a été réalisé, les travaux de renforcement de l'adduction d'eau potable sont terminés (réfections de voirie attendues début octobre), la mise aux normes du parafoudre de l'église est en cours, et des améliorations ont été faites sur la place du 14 juillet 1789. La décision concernant d'éventuels travaux complémentaires sur la route Royale est en attente, le temps de surveiller l'état de la chaussée après les réfections prévues.

Fête locale

Un retour positif a été fait par Monsieur DARTIGUELONGUE sur la fête locale du village, soulignant la participation des associations, des bénévoles et du public malgré une météo changeante.

Palement au collège

La commune a réglé la somme de 690 euros au collège de Vérac, correspondant à une participation de 30 euros pour chacun des 23 élèves de 6ème pour leur voyage d'intégration.

Chantier médiéval de Guyenne

Il est proposé que le conseil municipal organise une visite groupée de ce chantier qui a bénéficié d'une large couverture médiatique.

Monsieur le Maire indique qu'il faut prévoir une date pour la réception des nouveaux arrivants ainsi qu'une date pour la cérémonie de remise des nouvelles cartes d'électeurs.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Maire lève la séance à 20 h 43.

Le Maire,
Jean GALAND

Le Secrétaire de séance,
Clarisse VACHER



A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Clarisse', is written over a horizontal line.